

Questions orales

• (1430)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je veux assurer l'honorable député que les propositions qui ont été formulées par l'OTAN sont exécutées. Il y a évidemment une certaine résistance de la part de certains militaires, qui ne veulent pas suivre les directives des représentants politiques, mais nous avons l'assurance, de la part à la fois des autorités serbes, des autorités musulmanes et croates, qu'il y a un désir d'arriver à une paix, et à une paix négociée. On espère que la volonté politique primera sur l'entêtement de quelques militaires sur place.

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, contrairement à l'engagement du ministre de la Défense, le 13 janvier dernier, les Casques bleus canadiens n'ont pas été relevés de Srebrenica à l'intérieur du délai de 30 jours. Doit-on comprendre qu'ils ne seront pas relevés par les troupes néerlandaises avant la fin de l'ultimatum fixé par l'OTAN?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je veux assurer cette Chambre que les procédures qui ont été mises en place pour permettre aux troupes néerlandaises de remplacer les troupes canadiennes s'effectuent lentement, mais sûrement. Il y a déjà plus d'une quinzaine de soldats et de représentants néerlandais qui sont rendus à Srebrenica. Le matériel militaire qui doit servir aux troupes est déjà rendu à Split et nous pensons que dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, le remplacement de militaires s'effectuera tel qu'entendu entre les parties.

* * *

[Traduction]

LE SUICIDE ASSISTÉ PAR UN MÉDECIN

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a confirmé qu'il inviterait les députés à se prononcer librement sur la question du suicide assisté par un médecin.

Le premier ministre veut-il dire par là qu'un député de la Chambre aura la liberté de voter selon ses propres souhaits ou ses propres convictions ou qu'il devra voter selon l'option des habitants de sa circonscription?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul vote à la Chambre des communes, celui du député, qui doit voter selon sa conscience. Un point c'est tout.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais remercier le premier ministre de sa réponse. Cependant, cette réponse ne me satisfait pas.

Il n'a pas été question de l'euthanasie aux élections générales de l'automne dernier. Hier, le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré à Radio-Canada qu'il voterait sur cette question selon ses propres convictions, et non selon l'avis des habitants de sa circonscription.

Le premier ministre organisera-t-il, aux prochaines élections générales, un référendum national pour permettre à tous les Canadiens de se prononcer librement, selon leurs propres convictions, sur cette question extrêmement personnelle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été élus pour exercer notre jugement. Personnellement, à une ou deux occasions, par exemple quand j'ai dû voter sur la question de l'avortement et sur celle de la peine capitale, je savais que je votais selon ma propre conscience, et les habitants de ma circonscription n'ont guère apprécié cela.

Nous avons été élus et, en notre qualité de députés, nous avons le privilège de participer aux travaux des comités, de discuter librement et de nous faire une idée. Nous prenons nos propres décisions et, aux élections générales suivantes, les gens ont le choix de ne pas nous réélire.

Cependant, l'idée que l'on puisse nous remplacer par des sondages me révolte. Nous sommes élus pour exercer notre jugement. Alors si la députée pense qu'elle ne peut pas y arriver, qu'elle demande à être révoquée.

* * *

[Français]

LES LOGEMENTS SOCIAUX ET COOPÉRATIFS

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le 5 mai 1993, l'actuel ministre des Affaires étrangères, alors député de l'opposition, affirmait que le gouvernement bafouait le droit élémentaire à un logement convenable et décent et demandait, et je cite: «d'intervenir, dans les plus brefs délais, pour sauver le programme de logements sociaux et coopératifs au Canada».

• (1435)

Le ministre des Affaires étrangères maintenant au pouvoir peut-il nous dire s'il est intervenu auprès de son collègue des Finances dans le sens où il le faisait avec tant de vigueur voilà moins d'un an?

[Traduction]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne sais si le moment est bien choisi pour poser cette question. On en reparlera un peu plus tard à propos de la motion de l'opposition.

Néanmoins, je tiens à informer l'honorable députée que tous mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre portent un immense intérêt à la question du logement social. Faisant diligence, nous avons travaillé avec le ministre des Finances et avec divers représentants des autres ordres de gouvernement, tant provincial que municipal, à la recherche de nouveaux moyens de trouver des fonds supplémentaires pour faire face à la sérieuse situation du logement social au Canada.

[Français]

Le Président: Je dois dire à l'honorable députée, avant qu'elle ne pose sa question, que j'ai permis au ministre de répondre à la question, même si nous allons avoir un débat sur le sujet cet après-midi. Vous pouvez y aller avec votre question supplémentaire.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, avant que la préparation du Budget ne soit finalisée, le ministre des Travaux publics peut-il nous donner des assurances fermes pour répondre aux inquiétudes des 1,2 million de locataires